

COMPTE RENDU SEANCE CONSEIL MUNICIPAL

Du mardi 22 octobre 2019 à 21h00

Convocation du Conseil Municipal : le 16/10/2019

Ordre du jour

Désignation d'une secrétaire de séance

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29/07/2019

- 1 Décisions modificatives (budget communal, assainissement)
- 2 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
- 3 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif
- 4 Adoption RPQS 2018 eau potable
- 5 Adoption RPQS 2018 assainissement collectif
- 6 Approbation rapport CLECT 2019
- 7 Convention adressage
- 8 Adhésion aux missions de la compétence Eau Potable

- 9 Questions diverses

Le mardi 22 octobre 2019 à 21h00 : réunion du conseil municipal

Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à.....	Nom	Présents	Absents	Absents excusés ayant donnés pouvoir à
VILLEPONTOUX R	X			MARSELLI P			Régis VILLEPONTOUX
CHIESSAL A		X		MIRAS M	X		
GLEYZE D	X			MOURAUD P	X		
GODON C	X			ROCHELLI L	X		
LAVERGNE JP			Maurice LACHIEZE	VITRAC O	X		
LACHIEZE M	X						
LARDILLIER L	X						

La séance est ouverte sous la présidence de Mr Régis Villepontoux, le maire.

Mme GAUDON Chantal est désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter un point à l'ordre du jour du Conseil Municipal, point N° 9, afin de traiter la convention du transport à la demande, et de reporter le point existant N° 9 (questions diverses) au point N° 10.

Le Conseil Municipal accepte la proposition à l'unanimité.

Ordre du jour modifié :

- 1 Décisions modificatives (budget communal, assainissement)
- 2 Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor
- 3 Création d'un emploi permanent d'Adjoint Administratif
- 4 Adoption RPQS 2018 eau potable
- 5 Adoption RPQS 2018 assainissement collectif
- 6 Approbation rapport CLECT 2019
- 7 Convention adressage
- 8 Adhésion aux missions de la compétence Eau Potable
- 9 Convention transport à la demande

10 Questions diverses

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 29/07/2019

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu du 29/07/2019

Madame LAVERGNE Nathalie, secrétaire de Mairie assiste à la réunion.

32_2019 OBJET : Délibération modificative n°2 - Budget Assainissement

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité approuve la décision modificative suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 61523 : Réseaux		5 000.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général		5 000.00 €
D 621 : Personnel extérieur au service	15 393.89 €	
TOTAL D 012 : Charg. Pers. Et frais assimilés	15 393.89 €	
D 6811 : Dot. Amorti. Dépré. prov. charg. Expl		15 900.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre entre section		15 900.00 €
D 2156-10 : Travaux divers		15 900.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		15 900.00 €
R 2818 : Autres immo. corporelles		15 900.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre entre section		15 900.00 €
R 704 : travaux		5 506.11 €
TOTAL R 70 : Ventes prod fab, prest serv, mar		5 506.11 €

33_2019 OBJET : CREATION DE POSTE D'UN EMPLOI PERMANENT

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment les articles 3 – 2 et 3 - 3,

Vu le tableau des emplois,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet au grade d'adjoint administratif 2^{ème} classe, de modifier ainsi le tableau des emplois à compter du 1^{er} novembre 2019.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de l'agent nommé sont inscrits au budget primitif 2019.

34_2019 OBJET : Adoption du RPQS du service public d'eau potable 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable
- de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération
- de mettre en ligne le rapport et sa délibération sur le site www.services.eaufrance.fr
- de renseigner et publier les indicateurs de performance sur le SISPEA

35_2019 OBJET : Adoption du RPQS du service public d'assainissement collectif 2018

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide :

- d'adopter le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de la commune de PINSAC. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

36_2019 OBJET : APPROBATION DU RAPPORT DEFINITIF 2019 DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- d'adopter le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a été rendu le 05 septembre 2019,
- d'autoriser M. le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

N° : 37_2019 : OBJET : INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AU COMPTABLE DU TRESOR CHARGE DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COLLECTIVITES LOCALES

Monsieur le Maire, informe l'assemblée qu'en cas de changement de Comptable du Trésor Municipal, il convient de délibérer concernant les indemnités de conseil et de budget pouvant être allouées au Receveur Municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide

- de demander le concours du Receveur municipal pour assurer les prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable définies à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % (1) par an
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précité et sera attribuée à COGNE Corine, Receveur Municipal

Les crédits budgétaires seront inscrits au compte 6225 Indemnité au comptable et aux régisseurs.

N° : 38_2019 OBJET : ADHESION A LA COMPETENCE « EAU POTABLE » DU SYDED DU LOT, MISSION 1 ET 1 BIS

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, d'adhérer au SYDED du Lot à compter du 22 octobre 2019 au titre de sa compétence « Eau Potable » et sollicite la prise en charge par le SYDED de la mission générale « d'animation et de coordination » ainsi que de l'option « assistance à maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'œuvre » et désigne :

- Monsieur LAVERGNE Jean Paul, comme délégué titulaire,
- Monsieur VILLEPONTOUX Régis, comme délégué suppléant.

N° : 39_2019 OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION TRANSPORT A LA DEMANDE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- de retenir l'offre de la Société Périgord Voyages pour 59.00€ TTC par voyage, et autorise Monsieur le Maire à signer une convention avec ce transporteur pour la période du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

N° : 40_2019 OBJET : RENOUVELLEMENT CONVENTION AVEC LA REGION EN MATIERE D'ORGANISATION DE SERVICE DE TRANSPORT A LA DEMANDE 2020

Monsieur le Maire expose que la commune de Pinsac propose aux administrés un service tous les vendredis de transports à la demande, la région apporte son soutien au financement de ce projet dans le cadre de la politique régionale en faveur du transport à la demande par l'octroi d'une subvention de fonctionnement.

Il convient de renouveler cette convention pour l'exercice 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, décide

- de signer la convention de délégation de compétence d'organisation de services de Transport à la demande sur la commune avec la Région et autorise Monsieur le Maire à signer cette convention ;

Cette nouvelle convention serait conclue du 1^{er} janvier 2020 au 31 décembre 2023.

Questions diverses

Adressage :

La municipalité a un projet d'adressage de la commune, des études sont prévues pour une dénomination et une numérotation des voies communales. La commune sera accompagnée par le SDAIL dans cette réflexion.

Voirie :

De nouvelles routes ont été mises à l'investissement Cauvaldor pour 2020. Il s'agit de :

- La VC7 au Bastit du carrefour avant chez M Jouclas et sur 270m direction LANZAC.
- La VC6 Entrée de Blanzaguet au Barthas sur 240m
- La VC5 Mont2e du Mas Delpech sur 150m
- La VC4 Blanzaguet du carrefour de la VC6 jusqu'à chez Régis Albiat sur 400m

La séance est levée à 23h30